

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 Octobre 2013

Le neuf octobre deux mille treize, à quatorze heure trente, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Présents : Jean Jacques AILLAGON, Béatrice André SALVINI- Cathy APOURCEAU-POLY, Juliette ARMAND, Hervé BARBARET, Jean-François CARON, Eric CASSOU-RIBEHART, Frédéric CHEREAU, Audrey CIENIEWSKI, Thierry DAUBRESSE, Jannick DURAND, Catherine GENISSON, Catherine GUILLOU, Jean-Pierre KUCHEIDA, Jean-Luc MARTINEZ, Daniel PERCHERON, Christophe PILCH, Philippe RAPENEAU, Ivan RENAR, Denis ROBIN, Anne-Solène ROLLAND, Aline SYLLA-WALBAUM.

Pouvoirs : Geneviève BRESCH à Catherine GUILLOU, Marie-Christiane DE LA CONTE à Denis ROBIN, Augustin de ROMANET à Anne-Solène ROLLAND, Christophe MONIN à Juliette ARMAND, Vincent POMAREDE à Hervé BARBARET.

Excusé(e)s : Françoise COOLZAET, Dominique DUPILET, Anne-Sophie TAZARECK

Assistaient également à la séance :

Région Nord – Pas de Calais : Elvire PERCHERON, Isabelle LAFORCE,

Musée du Louvre : Anne-Laure BEATRIX,

Musée du Louvre-Lens : Xavier DECTOT, Catherine FERRAR, Juliette GUEPRATTE, Raphaël WOLFF, Luc PIRALLA, Florence DHAENENS

Sous-Préfecture de Lens : Pierre CLAVREUIL

Conseil Général du Pas de Calais, Martial HEBERT

Ville de Lens : Carole BOGAERT

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués le trente et un Juillet deux mille treize dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Monsieur Frédéric CHEREAU est désigné comme secrétaire de séance.

Musée du Louvre-Lens

6 rue Charles Lecocq – Lens

T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative :

Monsieur le Directeur

de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P. 11 – 62301 Lens Cedex

France

www.louvre-lens.fr

LOUVRE

Lens

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » et notamment son article 8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

Vu la Loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la circulaire ministérielle N° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du Débat d'Orientation Budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée ;

Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Ce rapport a pour objectif d'informer les membres de l'EPCC des éléments significatifs, tant en dépenses qu'en recettes, utiles à la préparation du Budget Primitif 2014.

Il n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise en Préfecture.

- Expose que le Budget Primitif (principal et annexes) pour 2014 devrait s'élever à 15 590 500 €, cette estimation sera affinée d'ici la présentation du Budget Primitif en fonction des marchés publics en cours d'attribution.
- Invite les membres de l'EPCC à prendre connaissance de la note de synthèse reprenant les principaux postes de dépenses et de recettes.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les observations de chacun, prend acte du débat sur les Orientations Budgétaires de l'EPCC pour l'année 2014 reprises dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

30 OCT. 2013

ARRIVÉE

Pour expédition conforme,
Le Président de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »

